

2022 – L'année de la dématérialisation

3 janvier 2022 Mise à jour du calendrier d'ouverture du SIA

Pour les tireurs sportifs, l'année qui commence s'annonce comme une année de modernisation des procédures avec deux réformes complémentaires. La première a pour origine nos institutions de tutelle, l'autre est simplement d'ordre fédéral, mais ces deux réformes ont le même objectif : profiter des moyens modernes de partage des informations pour accélérer et simplifier les démarches et les procédures administratives, tout en leur conservant un niveau de sécurité maximum

Le Système d'Information sur les Armes (SIA)

Successeur de l'application AGRIPPA, ce système sera bientôt mis en place par le [Service Central des Armes et des Explosifs](#). Il sera progressivement accessible à tous directement à partir de l'Internet : licenciés, clubs, fédérations, armuriers et bien entendu préfetures et services de l'État – Police, Gendarmerie, Douanes etc.

En janvier 2023, tous les détenteurs d'armes de catégorie A, B ou C devront ainsi être enregistrés électroniquement avant juillet 2023.



Calendrier d'ouverture du

SCAE



22/06/2022

L'objectif du SIA est tout à la fois de rendre plus simples et plus rapides les échanges d'informations et de documents relatifs aux autorisations de détention d'armes. Cela augmentera d'autant leur traçabilité. Des formations seront dispensées aux administrations et aux professionnels.

L'Espace Dématérialisé d'Enregistrement National (EDEN)

La Fédération Française de Tir a également souhaité moderniser et alléger ses procédures administratives en supprimant au maximum les échanges de documents « papier » et en ouvrant aux licenciés, aux clubs et aux ligues des accès directs et sécurisés à leurs dossiers.

Lorsque l'application EDEN sera intégralement déployée, les mises à jour se feront en quasi direct (contrôles et validations toutes les 24 heures) et toutes les opérations de vérification, lorsqu'elles seront nécessaires, y gagneront en efficacité.

Après avoir testé l'application EDEN dans deux clubs témoins au mois de décembre 2021, celle-ci sera utilisée par les ligues Nord-Pas-de-Calais et Centre-Val-de-Loire dès janvier 2022. L'ouverture de cette application se fera ensuite progressivement aux différentes ligues. La date d'accès de chaque ligue sera mise à jour et communiquée aux responsables et aux utilisateurs au fur et à mesure.

Les avantages apportés par cette modernisation se feront sentir à tous les niveaux :

Au niveau des licenciés tout d'abord : après avoir activé son compte et défini son mot de passe, chaque licencié aura accès en permanence à ses informations et il pourra le cas échéant en demander la modification (changement d'adresse, de téléphone, de courriel etc.).

Il pourra déposer directement son certificat médical et télécharger sa licence en cours (afin de pouvoir la présenter sur son smartphone par exemple). Il aura de plus accès directement aux informations de son club, de sa ligue et de la Fédération ainsi qu'aux promotions des partenaires.

Les gestionnaires des clubs et des ligues (présidents, secrétaires, trésoriers et personnel administratif) auront accès à la liste et aux fiches de leurs adhérents. Ils recevront une formation qui leur permettra de suivre et de gérer ces différents éléments et d'y ajouter les informations qu'ils jugent utiles (aide aux licenciés en difficulté avec les applications Internet, ajout des actualités locales etc.)

Les contrôles et les croisements d'information avec le fichier national FINIADA et avec l'Intranet fédéral de référence ITAC seront automatisés, dans le strict respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données.